

# Plans, projets et trajectoires au prisme de l'agroécologie et du paysage

Colloque Âge2SCoT – 6 & 7 novembre 2025  
Université de Reims Champagne Ardenne – URCA Unité de recherche Habiter  
Campus Croix-Rouge, Reims

## Argumentaire :

**Mots-clés :** planification, agroécologie, paysage, trajectoires, récit planificateur, projet

Vingt ans après leur création, et malgré l'apparent succès des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), en termes numériques du moins (370 SCoT approuvés en France, soit 86% des communes et 97% de la population), ils demeurent un instrument contesté et en proie à de nombreux doutes et incertitudes (Dugua, 2017). Le déploiement des SCoT en France s'inscrit dans le contexte d'un certain retour de l'activité de planification territoriale en Europe (Motte, 2005 ; Zepf, Andres, 2011). Depuis 2022, le gouvernement a mis à l'agenda politique en France l'idée d'une « planification écologique » en réponse aux enjeux environnementaux et climatiques, sans pour autant que soient clarifiés son sens et ses implications pratiques. Parallèlement, et à la suite des travaux de Geels et Schot (2007) sur les « *sociotechnical transition pathways* », la notion de « trajectoire de transition écologique » s'est répandue en France dans les sphères politiques, professionnelles et scientifiques. La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), introduite par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte en 2014, définit une « trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 », relayée par les nombreux travaux et publications de l'Ademe (2019). Il semble néanmoins exister un certain flou sémantique, conceptuel, et donc des incertitudes opérationnelles autour de l'articulation entre planification et trajectoires, alors que les instruments que sont le plan et le projet constituent historiquement deux instruments de références en urbanisme et aménagement (Novarina, 2003 ; Dugua, 2022).

Ce colloque vient clôturer le projet « Âge2SCoT : adaptation de la planification aux enjeux agroécologique, paysagers et climatiques » porté par le laboratoire Habiter de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) et financé par l'Ademe sur la période 2022-2025 dans le cadre de l'APR PACT<sup>2</sup>e « Planifier et Aménager, face au Changement climatique, la Transition des Territoires »<sup>1</sup>. Le postulat initial était le suivant : la planification territoriale – en tant que processus de coordination entre acteurs, échelles d'approche du territoire et temporalités, constitue un instrument d'action publique stratégique au regard des enjeux environnementaux et climatiques, à condition de repenser ses modalités d'élaboration et de mise en œuvre. Le projet Âge2SCoT propose d'investir l'hypothèse – soumise ici au débat - d'un 2<sup>ème</sup> âge des SCoT<sup>2</sup> et d'en esquisser les contours. Les quatre axes de recherche décrits ci-dessous offrent des perspectives de transformation des instruments de

---

<sup>1</sup> Le projet Âge2SCoT porte sur deux territoires d'étude en France, le SCoT du Grand Reims et le SCoT de l'agglomération lyonnaise.

<sup>2</sup> L'hypothèse d'un « âge 2 des SCoT » est issue initialement des résultats d'un projet de recherche-action commandité par la Fédération nationale des SCoT (Faure et Vanier, 2016).

planification territoriale en France. En outre, le colloque souhaite ouvrir à des comparaisons avec d'autres contextes nationaux et ainsi mettre en perspective la planification à la française au regard d'autres études de cas et expériences en Europe ou à l'international. Parmi l'ensemble des thématiques traitées dans les SCoT, l'agriculture et les paysages permettent, par leur caractère systémique, de questionner à la fois la façon dont ils sont abordés, à l'aune des changements globaux, et les modalités mêmes d'élaboration des SCoT. Les quatre axes visent à questionner la relation entre plan/projet et trajectoire à partir de trois prismes particuliers qui entrent en résonance : l'agroécologie, le (grand)paysage, et enfin, le(s) contre-récit(s) planificateur(s).

### **Axe 1. En quoi l'agroécologie renouvelle-t-elle les méthodes et la pensée aménagiste ?**

En proposant une réintégration écologique et paysagère des systèmes agricoles, l'agroécologie est porteuse d'importants enseignements quant au nécessaire renouvellement de la pensée aménagiste. Face aux enjeux liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité sur les systèmes urbains, agricoles ou agro-urbains (Leippert et al., 2020), Tornaghi et Dehaene (2021) proposent une approche intégrative qu'ils nomment « urbanisme agroécologique ». Nous souhaitons en discuter les implications pour l'urbanisme et l'aménagement, en particulier pour appréhender les territoires de manière systémique à travers ses relations, ses ressources, ses acteurs et son métabolisme. La proposition rejoint les travaux de Janin (2018) sur les fondements de la « ville agricole », ou encore, ceux d'Ambrosino (2023) sur « les fondements permaculturels de l'urbanisme du futur ». L'hypothèse s'inscrit par ailleurs dans la lignée des travaux de Sébastien Marot (2024) lorsqu'il s'attache à mettre en relation agriculture et projet d'architecture, en proposant « un approfondissement des territoires par l'agriculture ». En quoi l'agroécologie renouvelle-t-elle « l'imaginaire aménageur » (Chalas, 2004) et « la pensée aménagiste » (Cordobès et al., 2020) ? Quelle transformation des deux principaux instruments d'action que sont le plan et le projet l'agroécologie implique-t-elle ? Comment l'agroécologie peut-elle renouveler la prise en compte des espaces non bâtis dans les documents de planification ?

### **Axe 2. Quel est le rôle de la planification territoriale dans la trajectoire de transition écologique des systèmes agricoles ?**

La période des trente glorieuses est souvent présentée comme un « âge d'or » de la planification d'État, ayant fait la preuve de sa capacité transformative notamment dans le domaine de l'aménagement et de l'agriculture appuyé par d'importants organismes d'étude et de prospective (à l'image de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale – DATAR)<sup>3</sup>. Son succès relève d'une triple convergence sociale, technique et économique autour d'un « grand récit » ou d'un imaginaire partagé dont le leitmotiv – encore très présent dans le monde agricole - devient alors de « nourrir le monde »<sup>4</sup>. Cinquante ans plus tard, et après une période de remise en cause de cette forme traditionnelle de planification, celle-ci semble dans une situation quelque peu paradoxale, et pour le moins, faire l'objet d'un relatif désintérêt ou encore d'une certaine impuissance au regard des enjeux agricoles. En effet, les analyses montrent que les outils de planification territoriale (à l'image du SCoT) ne peuvent pas orienter directement l'évolution de l'activité agricole<sup>5</sup> mais, au mieux, peuvent assurer les conditions permettant de préserver le foncier ou encore de favoriser l'installation ou le maintien d'une trame verte arborée. Parallèlement, le

---

<sup>3</sup> L'agglomération rémoise au sein de la champagne crayeuse, identifiée par l'Etat en tant que Zone d'appui nord champenoise (ZANC) dans les années 1970, constitue un territoire emblématique des transformations issues de cette forme particulière de planification (Bazin, 1990).

<sup>4</sup> Voir le Film documentaire de Floris Schruiver et Nathan Pirard « Tu nourriras le monde » (2023) sur la Champagne crayeuse.

<sup>5</sup> Article L101-3 du Code de l'Urbanisme : « La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions »

déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) instaurés par la loi pour l’avenir de l’agriculture, de l’alimentation et la forêt (2014) peut contribuer à la structuration locale de scènes de dialogue autour des enjeux alimentaires et agricoles mais la faiblesse de leurs ressources notamment financières fragilise leur capacité réelle d’action et finalement leur crédibilité (Maréchal et al., 2018 ; Néel et al., 2023). Les PAT sont par ailleurs encore relativement peu mentionnés et mis en écho dans les documents d’urbanisme à l’image des SCoT (TEV, 2021). Quel est vraiment le pouvoir de la planification territoriale – issue du monde de l’aménagement - sur la transformation des systèmes agraires face aux poids des systèmes agro-industriels régis par les marchés internationaux ? En quoi serait-il pertinent d’envisager un retour de la planification agricole ? A quelles échelles ? Au regard des changements impulsés après-guerre et des moyens alors alloués à la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC), une nouvelle grande réforme agraire n’est-elle pas une condition nécessaire, voire un préalable, à toute forme de transformation de l’agriculture à la hauteur des enjeux sociétaux du 21<sup>ème</sup> siècle ?

### **Axe 3. Comment renouer avec des approches par le (grand) paysage et, plus globalement, à des échelles spatiales et temporelles élargies ?**

Les trajectoires de transitions, notamment agroécologiques, s’accompagneront nécessairement de transitions paysagères, raison pour laquelle les approches fondées sur le paysage (projet, plan, atlas, charte de paysage) deviennent déterminantes (Folléa, 2019). Nous faisons alors l’hypothèse que les approches paysagères ou relevant d’un « urbanisme paysager » (Bonneau, 2016), sans les réduire à l’écologie du paysage, constituent effectivement un levier d’action essentiel en faveur d’une planification davantage collaborative et gestionnaire de ressources territorialisées (notamment agricoles et alimentaires). Leur approche relationnelle et holistique du territoire, et donc leur capacité à saisir la question du sol et du vivant, devient alors fondamentale dans l’avènement d’un deuxième âge des SCoT (Dugua et al., 2022)<sup>6</sup>. La planification doit alors être en mesure de favoriser la mise en relation, et donc la navigation stratégique (Hillier, 2011), entre différents lieux structurants et échelles d’approche du territoire (de la parcelle au grand paysage). La planification s’est longtemps focalisée sur des sites stratégiques ayant vocation à accueillir de grandes opérations d’urbanisme au cœur des grandes agglomérations. De nombreux travaux insistent sur l’importance de revaloriser les espaces ouverts et non bâtis comme autant de nouveaux sites stratégiques dans un contexte d’urgence climatique et environnementale. Cette posture implique une « inversion paysagère » (Cogato-Lanza, 2005) via notamment la structuration de trames vertes et bleues, mais aussi via un intérêt accru pour les lisières et les interfaces entre ville et agriculture pouvant constituer des « lieux transactionnels » (Dugua et Chakroun, 2019) à partir desquels repenser la ville, *ou encore des* « phares agroécologiques » permettant de repenser l’agriculture (Nicholls et Altieri, 2018). Quels sont les instruments favorables à l’établissement de ce processus de co-planification (contrat de réciprocité, pacte agri-urbain, contrat de corridors agroécologiques, etc.) ?

Le paysage a connu son âge d’or en France dans les années 1990, supplanté au tournant des années 2000 par les approches biodiversitaires (Toublanc et al., 2022). Si les paysagistes occupent dorénavant une place notoire dans la conception des projets urbains notamment en faveur de la qualité des espaces publics, les approches par le « grand paysage » (Pernet, 2014), et donc de projection à long terme, semblent moins plébiscitées<sup>7</sup>. Dans des sociétés soumises à une « accélération sociale » (Rosa, 2015) et à un « régime de présentisme » (Hartog, 2003), les actions à court terme et sur des périmètres réduits (éphémères, transitoires, tactiques, etc.) tendent à l’emporter face à l’effort de projection à des échelles spatiales et temporelles élargies, et ce malgré la profusion des démarches normatives de planification. De la même manière, l’urgence climatique et environnementale incite aux

---

<sup>6</sup> L’approche paysagère est à ce titre présentée comme « accélératrice de la transition agroécologique » dans un récent rapport gouvernemental (Michel et al., 2020).

<sup>7</sup> L’obtention du Grand Prix National du Paysage 2024 pour le Plan de paysage du SCoT de l’Agglomération messine réalisé par l’agence Omnibus et le Syndicat mixte du SCoT constitue à ce titre une exception.

mesures rapides et concrètes aux dépens des phases d'enquêtes préalables incluant des retours historiques, permettant pourtant une meilleure compréhension des dynamiques en cours, fondement important des disciplines issues des sciences spatiales (géographie, architecture, urbanisme, paysage). Quels sont les conséquences de ce rétrécissement spatio-temporel dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement ? Quelle résonance à trouver entre (grand) paysage, projet et planification territoriale ? Comment renouer avec les approches transdisciplinaires et « rétro-prospectives » dans un contexte d'urgence climatique et environnementale ?

#### **Axe 4. Quel(s) contre-récit(s) planificateur(s) ?**

La planification en général et notamment les SCoT sont souvent considérés comme caducs ou relevant de démarches à caractère essentiellement réglementaire et juridique. Leur succès tient davantage aux contraintes imposées par le Code de l'urbanisme en l'absence de SCoT (urbanisation limitée) qu'à un enthousiasme généralisé pour les démarches de prospectives. On peut faire l'hypothèse que le deuxième âge des SCoT nécessite au contraire une planification moins subie mais voulue, promue et plébiscitée par les acteurs du territoire (et en premier lieu les habitants) en adhésion notamment aux enjeux vitaux de santé des sols et plus largement de santé publique. Alors que les instruments et exercices de planification se multiplient, et alors que les chercheurs font le constat d'un « tournant narratif » en urbanisme et aménagement (Ameel, 2021), la planification territoriale en France, dont les SCoT constituent une figure majeure, semble au contraire faire l'objet d'une certaine « panne de récit » ou dit autrement d'une « crise de l'imaginaire ». Déléaz (2015) fait notamment le constat d'une « perte de lisibilité » des SCoT, dont le contenu et les obligations réglementaires s'alourdissent au gré des réformes législatives successives, en lien notamment avec l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques. D'autres s'interrogent alors si cette forme de planification n'est pas tout simplement « à bout de souffle » (Loubière, Vanier, 2018). Sans revenir à une période de l'aménagement désormais révolue, il semble néanmoins non négligeable, au prisme des politiques agricoles et plus largement d'aménagement du territoire déployé après-guerre, et au regard de l'évolution du contexte socio-écologique et climatique, de s'interroger sur les possibles contre-récit(s) planificateur(s) en capacité de mobiliser et de se projeter collectivement (Hou, 2019). En quoi les SCoT et les exercices de planification souffrent (ou non) d'un manque de « matières narratives » (Matthey et al., 2025) ? Au-delà de son caractère normatif, de quelle manière un document de planification peut-il contribuer à faire du commun et à produire du collaboratif ? Autrement dit, comment rendre plus sensible, lisible et crédible les exercices de planification ? De quelles manières les approches par le paysage et l'agroécologie peuvent contribuer à une diversification des récits planificateurs en contrepoint des « grands récits » qui ont traversé l'histoire de l'urbanisme et de la pensée aménagiste ?

## Calendrier :

- Lancement de l'appel à communication : vendredi 27 juin 2025
- Dépôt des résumés : jusqu'au lundi 25 août 2025  
(Sur la page dédiée SciencesConf : <https://age2scot.sciencesconf.org>)
- Réponse aux proposant.s : mardi 8 septembre 2025

## Modalités de dépôt :

Les propositions de communication comprendront :

- Les prénoms et noms du ou des auteur.e.s et leur affiliation en précisant pour chacun.e, la structure de rattachement le cas échéant et les coordonnées complètes (adresse mail, numéro de téléphone). Un.e correspondant.e principal.e sera clairement identifié.e ;
- Le titre de la communication ;
- 5 mots-clefs ;
- L'axe concerné par la proposition (parmi les 4 axes développés dans l'appel) ;
- Le résumé de la communication identifiant clairement l'argument central de la proposition, la méthodologie employée pour la recherche et les principaux résultats présentés (3 000 signes, espaces compris) ;
- Une courte bibliographie (5 ou 10 références max).

*Les communications en anglais sont acceptées. Le français sera la langue principalement utilisée durant le colloque.*

## Bibliographie

ADEME (2019), *Diagnostic l'impact du changement climatique sur un territoire*. Guide méthodologique TACCT - Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires.

AMBROSINO C., (2023). *Villes en transition ? Les fondements permaculturels de l'urbanisme du futur*, PUG.

AMEEL L., (2021), *The Narrative Turn in Urban Planning. Plotting the Helsinki Waterfront*. Routledge.

BAZIN M., (1990), « Reims, de la croissance industrielle des années 60 aux perspectives européennes », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 77-78, pp. 77-95

BONNEAU E., (2016), *L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial*. Thèse de doctorat, université Bordeaux-Montaigne, università degli Studi di Firenze.

COGATO-LANZA E., (2005). *Le territoire inversé*. In Versteegh P., Méandres. Penser le paysage urbain, Lausanne, PPUR, 117-141.

DELEAZ D., (2015). *Améliorer la lisibilité du projet des SCoT. Analyse de 10 SCoT Grenelle*, Cerema.

DUGUA B., (2017). « Comment réenchanter la planification territoriale en France ? », *Métropolitiques*. [En ligne]. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Comment-reenchanter-la-planificationterritoriale-en-France.html>

DUGUA B., (2023), « Planification écologique et trajectoires de transition : hypothèses pour un âge 2 des SCoT », In : Briche E., (dir.), *Trajectoires de transition écologique. Vers une planification dynamique et adaptative des territoires*. Editions Quae, pp. 269-283

DUGUA B., CHAKROUN L., (2019), « Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères », *Vertigo*.  
<https://doi.org/10.4000/vertigo.24559>

- DUGUA B., DOREAU A., MILLET LACOMBE M. (2022), « Transition et paysage. Analyse des projets de fin d'études de la promotion 2019 de l'École nationale supérieure de paysage », *Projets de paysage* [En ligne], Hors-série URL : <http://journals.openedition.org/paysage/28042>.
- FAURE A., VANIER M., (2016), *SCoT et territoires : Quels acquis ? Quelles perspectives ? Fédération nationale des SCoT*, rapport final, Pacte-Acadie.
- FOLLEA B., (2019), *L'archipel des métamorphoses. La transition par le paysage*, Marseille, Parenthèses.
- GEELS F.W., SCHOT J., (2007), « Typology of sociotechnical transition pathways ». *Research Policy*, 36, 399-417. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>
- HARTOG F., (2003), *Régimes d'historicités : Présentisme et expériences du temps*, Seuil.
- HILLIER J., (2011), « Strategic navigation across multiple planes. Towards a Deleuzian-inspired methodology for strategic spatial planning ». *Town and Planning Review*, 82, 5, 503-527. <https://doi.org/10.3828/tpr.2011.30>
- HOU, J. (2019), « Everyday and Bottom-Up: A Counter-Narrative of American City Design ». In: Arefi, M., Kickert, C. (eds) *The Palgrave Handbook of Bottom-Up Urbanism*. Palgrave Macmillan, Cham. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-90131-2\\_2](https://doi.org/10.1007/978-3-319-90131-2_2)
- JANIN R. (2017), *La ville agricole*, éditions Openfield.
- LEIPPERT F., DARMAUN M., BERNOUX M., MPHESHEA M., 2020. *The potential of agroecology to build climate-resilient livelihoods and food systems*. Rome, FAO and Biovision. <https://doi.org/10.4060/cb0438en>
- LOUBIERE A., VANIER M., dir. (2018), « La planification à bout de souffle ? », *Revue urbanisme*, n°408.
- MARÉCHAL, G., NOEL, J., et WALLET, F. (2018), « Les projets alimentaires territoriaux (PAT): entre rupture, transition et immobilisme? ». *Pour*, vol. 234, no 3-4, p. 261-270.
- MAROT S. (2024), *Prendre la clef des champs : agriculture et architecture*, Editions Wildproject – Architectures.
- MATTHEY L., GABERELL S., COGATO LANZA E., (2025), *Matières narratives. Concevoir la ville par le récit*. Metis Presses.
- MICHEL D., ROCQ S., RUIZ J., THIBAUT J.-P., (2020), *L'approche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique*, CGEDD-CGAAER.
- NEEL, C., PERRIN, C, SOULARD, C.-T. (2023), « Construire un projet alimentaire territorial en milieu rural : enjeux et spécificités dans deux pays de l'Hérault ». *Annales de géographie*, 749-750(1), 14-37. <https://doi.org/10.3917/ag.749.0014>
- NOVARINA G. (dir.) (2003), *Plan et projet. L'urbanisme en France et en Italie*. Paris, Anthropos.
- NICHOLLS C.I., ALTIERI M.A., (2018), « Pathways for the amplification of agroecology ». *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 42, 10. <https://doi.org/10.1080/21683565.2018.1499578>
- PERNET A., (2014), *Le grand paysage en projet. Histoire, critique et expérience*. MetisPresses.
- ROSA H., (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.
- TERRES EN VILLE (2021), « Les principaux enseignements du premier cycle de PAT (2014-2020). Les notes de l'Observatoire national des Projets Alimentaires territoriaux (OnPAT) », *PATnorama*, n°2.
- TORNAGHI C., DEHAENE M., (2021), *Resourcing an Agroecological Urbanism. Political, Transformational and Territorial Dimensions*, Routledge.
- TOUBLANC M., DUGUA B., SIADOUS Y., MOQUAY P., (2022), « Le « 1% paysage et développement », une opportunité relationnelle. L'exemple de l'autoroute A19 ». [En ligne], *Géographie, Economie, Société*. vol. 24, n°3-4, pp. 261-288, URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2022-3-page-261.html>

## Comité d'organisation

**Benoît Dugua**, maître de conférences, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

**Sébastien Piantoni**, ingénieur d'études, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

**Myrtille Schlur**, ingénieure d'études, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

## Comité Scientifique

**Charles Ambrosino**, professeur des universités, Université Grenoble Alpes, UMR Pacte

**Dominique Barjolle**, responsable de recherche, Université de Lausanne, Institut de géographie et durabilité

**Emmanuelle Bonneau**, maîtresse de conférences, Université Bordeaux Montaigne, UMR Passages

**Sophie Bonin**, maîtresse de conférences, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, LAREP

**Caroline Brand**, enseignante-chercheuse, ISARA, Laboratoire des études rurales

**Sabrina Dermine**, enseignante-chercheuse, Université de Technologie de Troyes, chercheuse associée à l'INRAE, unité ASTER

**Marion Charbonneau**, maîtresse de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR TREE

**Leila Chakroun**, maîtresse de conférences, Université Paris Cité, UMR LADYSS

**Benoît Dugua**, maître de conférences, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

**Gilles Fronteau**, professeur des universités, Université de Reims Champagne-Ardenne, UR GEGENA

**Sandra Mallet**, professeure des universités, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

**Sébastien Marot**, professeur des universités, Ecole d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

**Gilles Novarina**, professeur des universités, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture du Grenoble, Laboratoire AE&CC

**Monique Poulot**, professeure des universités, Université Paris-Nanterre, UMR LAVUE

**Myrtille Schlur**, ingénieure d'études, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

**Christophe-Toussaint Soulard**, directeur de recherche, INRAE, UMR Innovation

**Marc Verdier**, architecte-urbaniste, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

**Franck-Dominique Vivien**, professeur des universités, Université de Reims Champagne-Ardenne, EA REGARD

## Soutien logistique

**Anseaulme Crouan**, étudiant, master Urbanisme durable et aménagement, Université de Reims Champagne-Ardenne

**Clotilde Druart**, étudiante, master Urbanisme durable et aménagement, Université de Reims Champagne-Ardenne

**Hugo Esteban**, étudiant, master Urbanisme durable et aménagement, Université de Reims Champagne-Ardenne

**Séléna Bignon**, étudiante, master Urbanisme durable et aménagement, Université de Reims Champagne-Ardenne